

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20050 - 77EME ANNÉE

Nouvelle illustration du fiasco du Pass sanitaire et d'une politique qui ne peut pas maîtriser l'épidémie de coronavirus : graves conséquences pour plus de 200.000 jeunes Réunionnais

Rentrée à La Réunion : plus de 1000 enseignants absents et plus de 300 classes fermées

Alors que les autorités avaient tablé sur 600 enseignants absents pour cause de coronavirus, ce sont en réalité 1012 professeurs qui ont manqué à l'appel hier, jour de la rentrée des vacances scolaires d'été. 331 classes ont été fermées. C'est la conséquence d'appliquer à La Réunion un protocole sanitaire dans les écoles qui n'a pas marché en France mais cela découle surtout de la volonté de faire cette rentrée alors que le nombre de cas de COVID-19 n'a jamais été aussi élevé à La Réunion. Dans un pays où un enfant sur deux vit dans une famille victime de la pauvreté, un ordinateur pour chaque enfant à la maison avec une connexion internet n'est pas à la portée de tout le monde, et encore moins les cours particuliers que peuvent s'offrir des familles suffisamment riches.

La France figure actuellement dans le peloton de tête des pays les plus contaminés par l'épidémie de coronavirus. Ce sont entre 300.000 et 400.000 cas par jour depuis plus d'une semaine. Lors du dernier pointage de l'OMS, la France, pays représentant à peine 1 % de la

population mondiale, était responsable de 10 % du nombre total de nouvelles infections dans le monde.

Cette situation découle de l'évolution de l'épidémie avec un variant plus contagieux, et du refus d'adapter les protocoles sanitaires à cette évolution.

Des décisions à l'origine de la crise sanitaire actuelle

A cela s'ajoutent plusieurs décisions des autorités qui ont fait débat et qui expliquent en partie la flambée de l'épidémie.

Tout d'abord, le refus de Paris de tester et de mettre en quarantaine les passagers arrivant à La Réunion depuis la France au prétexte qu'ils sont vaccinés selon les autorités sanitaires. Eu égard à la fiabilité relative du test de dépistage préalable à l'embarquement et à celle des vaccins utilisés en France, cette décision explique pourquoi des cas importés sont relevés chaque semaine.

La preuve la plus éclatante est l'importation à La Réunion du variant Omicron par au moins deux passagers vaccinés qui avaient été

testés négatifs avant d'embarquer à La Réunion.

Ensuite, l'autorisation d'organiser d'importantes manifestations en pleine épidémie a contribué à aggraver la situation. Il y eut tout d'abord à la fin du mois d'octobre le Grand-Raid et ses milliers de participants et d'accompagnateurs dont une bonne partie venus d'Europe. Cette concentration de personnes sur des lieux précis a forcément contribué à favoriser la transmission du virus.

Puis du 10 au 12 décembre au Sakifo, des milliers de personnes ont fait la fête sur une plage de Saint-Pierre dans une zone où la vente d'alcool était autorisée. Dans ces conditions, le respect du port du masque en continu était un rêve auquel les autorités sanitaires ont fait, pour le moins, semblant de croire.

Enfin, rendre l'accès au test payant pour les personnes non-vaccinées n'a pu que décourager de nombreuses personnes de participer à la lutte contre l'épidémie en se faisant tester.

Refus d'écouter enseignants et parents

Dans ces conditions, il était évident que la rentrée des vacances d'été allait tourner au fiasco. Ce fiasco a dépassé les prévisions les plus pessimistes des autorités. Hier matin, elles tablaient sur 600 enseignants absents. Or, en réalité, ce sont 1014 enseignants qui manquaient hier à l'appel. Résultat : 331 classes étaient déjà fermées le jour de la rentrée. Ce n'est que la partie immergée de l'iceberg. Dans les collèges et les lycées, ce sont une partie des cours d'une classe qui peuvent ne pas être assurés sans que la classe soit fermée. Enseignants et parents avaient pourtant alerté : le protocole sanitaire dans les écoles à La Réunion est le même qu'en France, et là-bas il n'a pas permis de contrôler l'épidémie de coronavirus dans les établissements scolaires. Qu'à cela ne tienne, les autorités sanitaires ont refusé de tenir compte de ses avertissements et le résultat est là.

Qui peut se payer des cours particuliers ?

Les conséquences ne sont pas payées par ceux qui ont décidé mais par les élèves et leur famille. Comment assurer l'égalité d'accès à l'école dans ces conditions ?

Les fermetures de classe et la « continuité pédagogique » en télé-enseignement contribuent en effet à accentuer les inégalités. Car pour suivre l'école à la maison, il faut tout d'abord avoir les moyens de se payer une connexion à Internet, et un ordinateur pour chaque enfant. Ceci n'est pas à la portée

de tout le monde dans un pays où plus d'un enfant sur deux vit dans une famille victime de la pauvreté. Pendant ce temps, des familles suffisamment riches peuvent payer des cours particuliers à leurs enfants, et les inégalités se creusent au détriment de la mobilité sociale.

M.M.

Ex-Air Madagascar : les salariés poussés à démissionner d'ici le 31 janvier

Devenue Madagascar Airlines, Air Madagascar est en redressement judiciaire depuis le 14 octobre dernier. Depuis la réouverture des frontières, elle assure des vols vers l'Europe en affrétant des avions avec leurs équipages. En parallèle a lieu une profonde restructuration. Depuis le 13 janvier dernier, les salariés sont poussés à démissionner. Sur 1014 employés, « six cents personnes suffiraient à faire fonctionner l'entreprise » affirme le ministre des Transports

« Les salariés d'Air Madagascar et de Tsaradia ont jusqu'au 31 janvier pour déposer leurs lettres de démission. Ils ont été notifiés par le Syndic, une des entités qui gèrent l'intérêt de la compagnie nationale aérienne, depuis sa mise en redressement judiciaire le 14 octobre 2021 », indique notre confrère l'Express qui précise :

« Beaucoup parmi les concernés, sept cents pour Air Madagascar et deux cent cinquante pour Tsaradia, souhaitent en finir une bonne fois pour toute, mais attendent la clarification sur leurs droits sociaux avant de passer par-delà l'hublot ».

D'après Roberto Tinoka Raharoarilala, ministre des Transports et de la météorologie, cité par « l'Express », « six cents personnes suffiraient à faire fonctionner l'entreprise sur la base de cent vingt au plus pour un appareil, suivant les normes internationales en la matière ».

Air Madagascar et sa filiale emploie plus de 1000 personnes, ce qui signifie que près d'un poste sur deux risque d'être supprimé.

Pendant près de 2 ans, la flotte d'Air Madagascar a été clouée au sol en raison de la fermeture des frontières liées à la pandémie de coronavirus. Tsaradia a également été concernée par ces importantes perturbations et a même effectué des vols cargos avec ses ATR pour compenser partiellement la perte d'activité.

La compagnie nationale malgache fait face à d'importantes dettes estimées à 80 millions de dollars. Le FMI interdit toute aide publique tant que le « business plan » comprenant la suppression des plusieurs centaines de postes n'aura pas été mis en œuvre.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Simon Bolivar, le libertador

Un décret d'application de la loi contre le séparatisme crée une catégorie d'enfants « impossibles » à scolariser, alertent les associations. Elles rappellent que c'est à l'État qu'il revient de tout mettre en œuvre pour adapter l'école à la spécificité de ces élèves.

Certains enfants sont instruits à domicile, par choix, parfois aussi par nécessité. C'est notamment le cas de ceux en situation de handicap lorsque l'École inclusive n'est pas en mesure d'apporter les réponses escomptées. Une éviction non consentie qui impose déjà de nombreuses contraintes. Alors, en 2021, le projet de loi Séparatisme et école, « confortant le respect des principes de la République » (CRPR), inquiète car il pourrait encore alourdir leur quotidien. Jusqu'à présent, ces familles devaient simplement déclarer l'instruction à domicile de leurs enfants en mairie et auprès de l'académie, en étant contrôlées une à deux fois par an par les inspecteurs de l'Education nationale. Cet article prévoit de remplacer cette « déclaration » par une « autorisation » délivrée par les académies. Certains parents d'enfants handicapés et associations, c'est le cas d'AEVE (Association autisme, espoir vers l'école), redoutent donc une procédure « lourde et incertaine » qui risque de mettre des bâtons dans les roues « de familles déjà surchargées » puisqu'elles « devront constituer un dossier chaque année ». Avec quel délai de réponse ? « Neuf mois comme c'est le cas pour obtenir un accompagnement par une aide humaine à la scolarisation ou une orientation vers un dispositif spécialisé ? », questionne de son côté l'association Toupi qui adressait fin décembre 2020 une lettre aux députés pour défendre les intérêts des élèves en situation de handicap. L'étude d'impact de ce projet de loi annonce par ailleurs que le gouvernement n'accordera la dérogation en cas de maladie ou de handicap que dans des cas limités, dans lesquels la scolarisation « serait rendue impossible », ce que dénonce AEVE qui juge que, pour certains enfants, notamment autistes, la scolarisation à « tout prix » n'est pas adaptée. « Les services du rectorat prendront en considération le projet formé par les parents et l'ensemble des critères qui leur permettront d'accorder ou non cette autorisation », déclarait néanmoins en décembre 2020 une source de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale.

Le décret créerait une catégorie d'enfant « impossible à scolariser ». A contrario il faut promouvoir une école inclusive pour tous. L'accompagnement

des élèves est primordial tout au long de leur scolarité pour qu'ils puissent s'épanouir et réussir. Dans cette logique, la loi en France a pour objectif d'instaurer une école de confiance, capable de répondre aux besoins et spécificités de chaque élève. C'est ce qu'on appelle l'école inclusive. La définition de l'école inclusive repose sur le principe que tout enfant doit être accompagné selon ses propres besoins éducatifs, qu'il soit atteint d'un handicap ou non. Elle a pour vocation d'offrir un environnement scolaire adapté où l'enfant peut se sentir épanoui et confiant, et ce quel que soit son handicap, son origine, ou son milieu économique et social. L'école inclusive a pour vocation de n'exclure personne et d'accepter les différences ! Concrètement, la définition de l'école inclusive regroupe donc toutes les solutions et les moyens possibles mis en place par le système éducatif pour garantir la réussite du parcours individuel de l'élève et répondre à chacun de ses besoins. Le combat est loin d'être gagné. D'ailleurs le candidat héritier des ligues fascistes, Eric Zémour, a mis en lumière les positions de l'extrême droite française. Eric Zemmour voulait défendre son projet pour l'école ; le candidat a consacré le week-end à s'expliquer après ses propos sur les enfants en situation de handicap. A Honnecourt-sur-Escaut (Nord), vendredi 14 janvier, il avait expliqué « qu'il faut des établissements spécialisés qui s'en occupent. Sauf les gens qui sont légèrement handicapés évidemment, qui peuvent entrer dans la classe. Mais pour le reste, a-t-il affirmé, l'obsession de l'inclusion est une mauvaise manière faite aux autres enfants, et à ces enfants-là qui sont, les pauvres, complètement dépassés par les autres. Il nous faut pas non plus à côté du parcours du combattant des parents, la situation des professionnels de l'inclusion les AESH, qui ne disposent toujours pas d'un statut au sein de la fonction publique. On juge un gouvernement sur ces actes, et visiblement celui-là fait tout pour exclure les enfants « autrement capables » de l'école de la République.

« Je m'accroche à l'espoir que l'école peut être le principal acteur transformant tout handicap en source d'énergie. » Albert Jacquard

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Alé marshé don Macron ! Alé marshé don méssyé lo Prézidan !

Mi sorte lire in kozman méssyé Macron é mi doi dire azot kozman-la i déranj amwin in pé, bonpé. Donk li la di dovan l'moune : an parmi bande moune dann la difikilté néna i fé i azi bien, mé néna i pé i dékone. Ala in drol de fraz ! Ala in drol de kozman !

La plipar d'tan demoune la mète l'aksan dsi lo dézyèm bout : « néna i dékone ». Sa la pa in n'afèr pou étone amwin pars bann voyèr rish i porte souvan dé foi zot rogar azot dsi bande moune an difikilté épi i di zot i dékone. Pars bann rish i dékone pa zot ! Zot i profite pa zamé z'ot sityasion !. Zot i pèye zot zinpo korèktoman ! Zot i rode pa piston pou zot famiy ! Zot i ésploite pa demoune an difikilté ! Zot néna toute bande bon valèr la moralité ! I trouv pa in sèl délinkan an parmi zot ! Zot i gaspiye pa larzan kansréti pou manz in l'antrekote dékoré avèk la poud do lor ! Donk néna sak i fé lé shoz konm ki fo san pour san é sak i dékone.

Alé marshé don !

Mé dann lo kozman mi yèm galman lo bout i di : « an parmi bande moune dann la difikilté néna i fé bien. ». Donk zot lé kontan dann la difikilté ! zot i fé sak la sossyété i vé zot i fé ! Zot i réspèk la moral la sossyété san pour san !. Méssyé, médame ; la sossyété kissa i pé ésplik amwin koman fèr bien kan ou lé dann la difikilté.? Koman fèr bien konmsa pèrsone i roproush pa ou arien?. Koman wi pé z'ète alèz blèz dann la difikilté, dann bande z'anmèrde.

Alé marshé don méssyé lo prézidan !

Kossa wi vé fé kroir kisa ? Ou la fine oir in moune oboute lo roulo !. Ou la fine domande ali koman li fé bien kan li lé dann la mouize ziska lo kou. Akoze wi sava pa domann sa shake pèrsone, issi La Rényon, tout lo troizour i mète la kord sansa i sote o an ba dopi l'pon, sansa sak i gingn dépréssyon par dsi dépréssyon. Kan ou i di banna i fé bien wi vé anparl banna ou la ?

Alèz Blèz dann difikilté ? Sa in bob sa ! Alé marshé don !

NB : kozman méssyé Macron : « Les gens en situation de difficulté, on va davantage les responsabiliser car y en a qui font bien et il y en a qui déconnent »

Justin